

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs français de la défense de tous types, évoluant en CAM de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, ainsi que du parachutage avec dérive sous voile, nécessitant la création de zones réglementées temporaires.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Durée maximale d'activation des ZRT : 01h00

Dates	ZRT TARVOS LOW	ZRT TARVOS HIGH
27 mai 2026	0900 - 1100 1300 - 1600 <i>créneau report</i>	0900 - 1000 1300 - 1500 <i>créneau report</i>
28 mai 2026	0900 - 1100 <i>créneau report</i> 1300 - 1600 <i>créneau report</i>	0900 - 1000 <i>créneau report</i> 1300 - 1500 <i>créneau report</i>

INFORMATION DES USAGERS

- BORDEAUX ACC : *Fréquences de contrôle*
- TOULOUSE INFO : 121,250 MHz
- MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143,550 MHz 317,500 MHz
- RAMBERT (CDC de Lyon Mont Verdun) : 143,550 MHz 317,500 MHz
- MONTPELLIER INFO : 136,625 MHz
- CASTRES AFIS : 118,505 MHz

GESTIONNAIRES

Centre de Détection et de Contrôle de Mont-de-Marsan ou CDC de remplacement

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- Les vols IFR commerciaux programmés à destination ou au départ de Castres Mazamet après notification auprès du gestionnaire avec un préavis de 10 minutes
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.
CAG : les services de contrôle, d'information de de vol, et d'alerte sont rendus aux usagers, dans les ZRT conformément à la classe des espaces aériens, par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT TARVOS LOW LIMITES LATÉRALES 43°43'00"N,002°00'00"E 43°44'00"N,002°34'00"E 43°21'00"N,002°44'00"E 43°25'00"N,002°05'00"E 43°43'00"N,002°00'00"E LIMITES VERTICALES SFC / FL 065	ZRT TARVOS HIGH LIMITES LATÉRALES cercle de 5Nm de rayon centré sur 43°33'34"N,002°17'41"E LIMITES VERTICALES FL 065 / FL 175

ORGANISMES A CONTACTER	
Jusqu'au 26 mai : Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes - EMO / A7 / Section E.A Téléphone : 04 87 65 54 05 ou 04 87 65 57 99 PNIA 864 942 4799 (5405) POC CIET White Cell Téléphone : 02 45 40 70 34 PNIA: 862 123 7034	A partir du 27 mai : Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan Téléphone : 05 58 06 84 51 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC de Remplacement) de Lyon Mont Verdun Téléphone : 04 87 65 61 99 ou 04 87 65 55 21

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Des activités complémentaires auront lieu dans <ul style="list-style-type: none"> • les TRA43, LF-R68 A/B/C et LF-R368 A/B/C1/C2 sur les mêmes créneaux horaires • la TRA 10 La LF-R246 ne sera pas active pendant toute la durée de l'exercice.